

Pièce n° 12. Feuillet n° 1/4

Villemoustaussou le 29 janvier 2020.

Monsieur LEMPEREUR, René
Commissaire enquêteur
à
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville - Place de la Mairie
11700 CAPENDU

Lettre recommandée avec A.R.

- OBJET** : - Enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme et la modification du Périmètre Délimité des Abords de la commune de Capendu.
- Références** : - Code de l'environnement, notamment ses articles L.123-1 et suivants.
- Code du patrimoine, notamment ses articles L.621-31 et suivants.
- Décision de désignation n° E19000152/34 du 27.08.2019 modifiée le 16.01.2020.
- Pièces jointes** : - Annexe 1 : Etude du dossier récupéré le 21.01.2020 et anomalies constatées.
- Annexe 2 : Modèle de composition d'un dossier d'enquête publique pour cette enquête conjointe.

Monsieur le Maire,

Après étude du dossier que j'ai récupéré auprès de madame JAMMES le 21 janvier 2020, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint en annexe 1 un état des anomalies constatées dans la composition du dossier d'enquête publique et des renseignements qu'il serait souhaitable de faire figurer dans ce dossier pour une bonne information du public.

La modification de la décision de désignation du commissaire enquêteur en date du 16 janvier 2020 a pour conséquence que nous avons maintenant à effectuer une enquête conjointe sur la révision du P.L.U. et la modification du P.D.A. de la commune de Capendu. Il faut donc ajouter au dossier d'enquête publique un sous-dossier pour la modification du P.D.A. Je vous propose en annexe 2 un modèle de constitution de dossier d'enquête publique.

J'ai pris contact avec l'architecte des bâtiments de France qui pense, tout comme moi, qu'une nouvelle délibération du conseil municipal, émettant un avis favorable ou défavorable à cette modification, est nécessaire. En effet deux modifications importantes sont apparues dans le P.D.A. par rapport au P.P.M. de 2013, d'une part tous les travaux sont soumis à l'accord de l'A.B.F, d'autre part le P.D.A. est créé par arrêté du préfet de région et deviendra opposable.

Afin de pouvoir commencer le plus rapidement possible cette enquête publique, je vous saurais gré de bien vouloir faire mettre le dossier d'enquête publique en l'état et de me faire aviser dès qu'il sera prêt afin de pouvoir le coter et parapher et d'arrêter d'un commun accord les différentes dates de permanence.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

ETUDE DU DOSSIER RECUPERE LE 21.01.2020 ET ANOMALIES CONSTATEES

- Le dossier que j'ai récupéré le 21 janvier 2020 auprès de madame JAMMES, directrice générale des services à la commune de Capendu, n'a aucunement été modifié par rapport à celui qui m'a été présenté le 12 décembre 2019 et aucune de mes remarques n'a été prise en compte.

- C'est un dossier de présentation de la révision du P.L.U. mais en aucune manière un dossier d'enquête publique. Les pièces sont mélangées, des documents sur les servitudes sont inclus par exemple dans la chemise des risques.

- La modification de l'objet de l'enquête publique ayant été faite par le tribunal administratif de Montpellier, il s'agit d'une enquête publique conjointe.

La composition du dossier d'enquête publique est ainsi prévue par l'article R.123-8 du code de l'environnement, l'article L.151-2 du code de l'urbanisme et les articles L.621-31 et R.621-93 du code du patrimoine.

I - Sur le plan de la forme :

11 - Dans le sous-dossier 1 (Présentation du projet) il manque toujours :

➤ Les annexes sanitaires (eau potable, assainissement collectif et non collectif, élimination des déchets) avec les implications de la modification du P.L.U. sur celles-ci (voir également l'avis de la DDTM).

➤ Le bilan de la concertation sur la révision du P.L.U. (le bilan de la concertation sur le PADD n'a rien à faire dans ce dossier d'enquête publique).

➤ Il manque la mention des textes qui régissent l'enquête publique comme le prévoit l'article R.123-8 du C.E.

➤ Le document "Règlement type du Plan de Prévention des Risques d'inondation" normalement annexé à l'arrêté préfectoral n° 2013338-0009 du 24 décembre 2013 n'a aucun rapport avec la révision du P.L.U. sauf à l'explicitier, ce qui n'est pas fait.

12 - Dans le sous-dossier 2 (Décision au cas par cas) il n'y a aucune pièce ni le courriel de demande d'avis de l'Autorité Environnementale et son accusé de réception par cette dernière, ni l'avis rendu par l'autorité environnementale.

13 - Dans le sous-dossier 3 (Modification du Périmètre Délimité des Abords - P.D.A.), il n'y a aucune pièce de présentation de ce projet. Conformément aux articles L.621-30 et suivants et aux articles R.621-92 et suivants du code du patrimoine et après avis de l'architecte des bâtiments de France le dossier devra comprendre :

➤ Le projet de P.P.M. de 2013.

➤ La note justificative du projet de P.D.A.

➤ L'avis du conseil municipal de Capendu sur ce projet de P.D.A.

Selon l'architecte des bâtiments de France, cet avis est nécessaire du fait que les servitudes du P.D.A. diffèrent de celles du P.P.M., notamment que la notion de co-visibilité n'existe plus.

14 - Dans le sous-dossier 4 (Pièces de saisine) je n'ai trouvé que la délibération du conseil municipal du 30 septembre 2013 sur le P.P.M. (rebaptisé P.D.A.) et celle du 17 octobre 2016 prescrivant la révision du P.L.U.. Il manque :

➤ L'arrêté du maire prescrivant la révision du P.L.U.

➤ La demande de désignation d'un commissaire enquêteur (C.E.).

➤ La demande de modification de l'objet de la décision de nomination d'un commissaire enquêteur.

➤ Les deux décisions portant désignation du commissaire enquêteur du 28.08.2019 et du 16.01.2020.

15 - Le sous-dossier n° 5 (Porter à connaissance et avis des P.P.A.) comporte les avis de la DDTM, du Pole Aménagement et Développement de Carcassonne Agglo, du SDIS, de RTE, du CDPENAF 11, de l'O.N.F., des services départementaux de l'éducation nationale et du département de l'Aude pour le domaine public routier.

Il manque le porter à connaissance de la DDTM (s'il existe), les demandes d'avis aux PPA, l'avis de la région Occitanie (pour les transports notamment), l'avis de la C.C.I., de la C.M.A. En outre l'ajout dans cette enquête publique de la modification du P.D.A. nécessite à minima un nouvel avis de la DDTM et de la communauté de communes.

16 - Le sous-dossier 6 (Pièces diverses) ne comporte aucune pièce. Il y a lieu d'y inclure les pièces suivantes :

➤ La délibération du conseil municipal mentionnant les compétences optionnelles gardées par la commune et celles cédées à la compétence de la communauté de communes.

➤ La lettre du C.E. au maître d'ouvrage (M.O.) en date du 7 janvier 2020.

➤ La lettre du C.E. à l'autorité organisatrice de l'enquête (A.O.E.) en date du 16 janvier 2020.

➤ La lettre du C.E. au M.O. en date du 29 janvier 2020.

17 - Le sous-dossier 7 (Publicité) sera destiné à recevoir la publicité faite pour cette enquête publique sous toutes ses formes.

II - Sur le plan du fond :

21 - Dans le sous-dossier 1 :

➤ Le règlement écrit objet de la pièce 3.1 est-il identique à celui du P.L.U. actuellement en vigueur ? Il serait utile et nécessaire, pour une bonne information du public, de rajouter une note explicative listant les principales modifications apportées par ce nouveau règlement, note qui sera à mettre dans le sous-dossier 6 Pièces diverses.

➤ La liste des servitudes est énumérative mais, hormis pour le gaz naturel, il n'est fait mention nulle part des obligations qu'imposent ces servitudes. Afin que le public puisse prendre connaissance des obligations qui seront effectives dans ce nouveau P.L.U., il me semble nécessaire qu'elles apparaissent dans le dossier d'enquête publique dans le sous-dossier 6 Pièces diverses.

➤ La fiche communale d'information risques et sols a toujours une mise à jour datant du 5 juillet 2018 alors que nous sommes en 2020 et qu'il y a eu les inondations catastrophiques d'octobre 2018. Pour une bonne information du public, cette fiche est à mettre à jour et elle sera à mettre dans le sous-dossier 6 Pièces diverses.

22 – Organisation de l'enquête :

➤ En tant qu'autorité organisatrice de l'enquête, l'arrêté de mise en enquête publique pris après concertation avec le commissaire enquêteur sera rédigé conformément aux articles R.123-9 à R.123-11 du code de l'environnement et la publicité de l'E.P. sera réalisée conformément à ces articles.

➤ La publicité de l'enquête publique sera réalisée conformément à l'article R.123-11 du code de l'environnement qui stipule également que le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site de la mairie. Cette version dématérialisée doit être strictement identique à la version papier.

➤ L'article R.123-9 I 3° stipule que, si le registre dématérialisé n'est pas mis en place, il y a obligation de créer une adresse électronique dédiée qui ne peut en aucun cas être gérée par le maître d'ouvrage.

➤ Au cours de l'enquête publique, les observations du public faites sur le registre d'E.P. ou adressées par courrier au C.E. ou déposées sur l'adresse électronique dédiée doivent être mises en ligne sur le site de l'autorité organisatrice dans les meilleurs délais.

**COMPOSITION DU DOSSIER D'E.P.
pour la révision du P.L.U. et la modification du P.D.A.**

Sous-dossier 1 : Présentation du projet

- ↳ Pièce n° 1 : Rapport de présentation - Exposé des motifs des changements apportés
- ↳ Pièce n° 2 : P.A.D.D.
- ↳ Pièce n° 3 : Règlement partie écrite et plans de zonage
- ↳ Pièce n° 4 : O.A.P.
- ↳ Pièce n° 5 : Liste des Servitudes d'Utilité Publiques et contraintes éventuelles
- ↳ Pièce n° 6 : Annexes sanitaires (eau potable, assainissement, élimination des déchets)
- ↳ Pièce n° 7 : Liste des risques naturels
- ↳ Pièce n° 8 : Note de présentation non technique
- ↳ Pièce n° 9 : Bilan de la concertation

Sous-dossier 2 : Etude d'impact ou évaluation environnementale ou décision au cas par cas

- ↳ Pièce n° 1 : Demande de l'avis de l'Autorité Environnementale.
- ↳ Pièce n° 2 : Décision de dispense d'évaluation environnementale.

Sous-dossier 3 : Modification du P.D.A.

- ↳ Pièce n° 1 : Projet de P.P.M. de 2013.
- ↳ Pièce n° 2 : Délibération du conseil municipal du 30.09.2013
- ↳ Pièce n° 3 : Note justificative du projet de P.D.A.
- ↳ Pièce n° 4 : Délibération du conseil municipal du ??.02.2020 (avis favorable ou défavorable sur le projet de P.D.A. comme mentionné dans la note justificative).

Sous-dossier 4 : Pièces de saisine

- ↳ Pièce n° 1 : Délibération du conseil municipal du 17.10.2016
- ↳ Pièce n° 2 : Arrêté du maire de Capendu du (prescrivant la révision).
- ↳ Pièce n° 3 : Demande de désignation d'un commissaire enquêteur.
- ↳ Pièce n° 4 : Décision de désignation du commissaire enquêteur du T.A. de Montpellier du 28.08.2019
- ↳ Pièce n° 5 : Demande de modification de l'objet de l'enquête publique.
- ↳ Pièce n° 6 : Décision modifiée de désignation du commissaire enquêteur du T.A. de Montpellier du 16.01.2020.
- ↳ Pièce n° 7 : Arrêté de mise en enquête publique

Sous-dossier 5 : Porter à connaissance et avis des P.P.A.

- ↳ Pièce n° 1 : Porter à connaissance de la DDTM.
- ↳ Pièce n° 2 : Demandes d'avis des P.P.A.
- ↳ Pièce n° 3 : Avis de la D.D.T.M. de l'Aude.
- ↳ Pièce n° 4 : Avis de la Direction de l'Aménagement de Carcassonne Agglo.
- ↳ Pièce n° 5 : Avis de la C.D.P.E.N.A.F. de l'Aude.
- ↳ Pièce n° 6 : Avis du S.D.I.S.
- ↳ Pièce n° 7 : Avis de RTE
- ↳ Pièce n° 8 : Avis de l'O.N.F.
- ↳ Pièce n° 9 : Avis de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aude

Ajouter les autres avis éventuellement en votre possession (Région Occitanie, conseil départemental, C.C.I. de l'Aude, C.M.A. de l'Aude, etc.)

Sous-dossier 6 : Pièces diverses

- ↳ Pièce n° 1 : Courrier du C.E. au M.O. du 07.01.2020.
 - ↳ Pièce n° 2 : Délibération du conseil municipal mentionnant les compétences optionnelles gardées par la commune ou cédées à la communauté de communes.
 - ↳ Pièce n° 3 : Lettre du C.E. au maire de Capendu (A.O.E.) du 16.01.2020.
 - ↳ Pièce n° 4 : Lettre du C.E. au maire de Capendu du 29.01.2020.
 - ↳ Pièce n° 5 : Note explicative listant les principales modifications apportées par le nouveau règlement du P.L.U. par rapport à l'ancien.
 - ↳ Pièce n° 6 : Liste des obligations imposées par les différentes servitudes d'utilité Publique.
 - ↳ Pièce n° 7 : Fiche communale d'information risques et sols mise à jour en 2020.
- Etc.

Sous-dossier 7 : Publicité

- ↳ Pièce n° 1 : Avis d'enquête publique
- ↳ Pièce n° 2 : 1^{ère} insertion de l'avis d'E.P. dans le journal Midi Libre
- ↳ Pièce n° 3 : 1^{ère} insertion de l'avis d'E.P. dans le journal L'Indépendant
- ↳ Pièce n° 4 : Avis dans le bulletin municipal ou autre
- ↳ Pièce n° 5 : 2^{ème} insertion de l'avis d'E.P. dans le journal Midi Libre
- ↳ Pièce n° 6 : 2^{ème} insertion de l'avis d'E.P. dans le journal L'Indépendant